



Commune de Strassen

Administration communale

Demande de subside scolaire

Partie réservée à l'administration

base : pt
suppl. : pt
total : pts

Collège des bourgmestre et échevins
B.P. 22
L-8001 Strassen

Subsides scolaire 2018/2019 (études post-primaire, supérieur et universitaire)

Elève / étudiant (à remplir par l'élève / l'étudiant)

Nom(s) et Prénom

Matricule

Adresse

Téléphone

Courriel

Numéro de compte (IBAN)

Titulaire de compte

Établissement bancaire

Pièce justificative requise à joindre à la demande :

➤ Pour les lycéens :

- un certificat établi par l'école attestant la réussite de l'année scolaire 2018/2019
- ou
- une copie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2018/2019
- et le cas échéant
- une copie du diplôme de fin d'études secondaires obtenu en cours d'année scolaire 2018/2019

➤ Pour les universitaires :

- copie des lettres d'accord du CEDIES (feuille jaune – semestre hiver et été) pour l'année scolaire 2018/2019
- et,
- une copie du diplôme de bachelors, master ou doctorat obtenu en cours d'année universitaire 2018/2019

Tous les certificats doivent être remis en langue française, allemande ou anglaise

Strassen, le _____

(Signature du requérant)

(Signature du père, de la mère ou du tuteur en cas de
minorité du requérant)

Protection des données à caractère personnel

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.



Commune de Strassen

Administration communale

Demande de subside scolaire

Les demandes accompagnées de la pièce justificative doivent être remises à

L'Administration Communale de Strassen
Bureau de la Population (Josette ALTWIES)
Téléphone : 310 262 232

1, Place Grande-Duchesse Charlotte (boîte aux lettres entrée principale)
ou par voie postale :
B.P. 22, L-8001 Strassen

au plus tard le 31.10.2019 à 16.00 heures.

Passé ce délai, aucune demande ne sera plus prise en considération.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération. !!